

Vos médicaments

Vous allez être hospitalisé dans notre établissement. L'équipe médicale va vous demander d'apporter votre traitement personnel médicamenteux.

Afin de prévenir tout évènement indésirable lié au médicament, des précautions sont prises, qui susciteront peut-être des questions de votre part.



Vous trouverez ci-après les réponses aux questions les plus fréquentes. Si vous aviez une autre question, parlez-en au personnel ou demandez à rencontrer le pharmacien.

Pourquoi me retire-t-on mes médicaments à mon entrée ?

☞ C'est une raison de sécurité. Cela permet de maîtriser entièrement votre traitement et d'éviter des interactions avec des médicaments que vous prendriez de votre côté.

Pourquoi ne me donne-t-on pas tous mes médicaments habituels ?

☞ Le médecin en charge de votre séjour valide à votre entrée votre traitement personnel; il y ajoute le traitement lié à l'intervention que vous allez subir ; il peut suspendre certains médicaments.

☞ Les produits dits de confort sont **suspendus** pendant le séjour afin d'éviter toute interférence.

☞ Certains médicaments peuvent être substitués ou remplacés par des médicaments présents dans la pharmacie hospitalière.

En effet, une pharmacie hospitalière ne peut pas détenir tous les médicaments du marché, elle détient une liste de médicaments appelée « livret thérapeutique » : ces médicaments sont prescrits par les médecins de la clinique.

Quand avons-nous recours aux médicaments que vous avez apportés ?

◆ Lorsque le médicament appartient à une classe thérapeutique non présente dans l'établissement (exemple : contraceptif, traitement de maladies spécifiques comme la maladie d'Alzheimer, etc.).

◆ Lorsque le médicament n'est pas référencé dans l'établissement, qu'il est impératif de poursuivre le traitement et que la pharmacie de la clinique est fermée (par exemple le week-end ou le soir).

Dans ces cas-là, le personnel infirmier pourra prélever dans votre sachet personnel afin de ne pas interrompre le traitement.

A titre exceptionnel, il peut arriver que l'on vous laisse gérer seul un traitement (cas des contraceptifs ou des antiasthmatiques)

Les pharmaciens